

# ACC dans le collimateur des privatiseurs

Cela fait des années que cela dure. Des années que les éditeurs de petits journaux sont harcelés, dans le but - paraît-il - de faire baisser le coût de la distribution de la presse par la Poste. S'il est vrai que cet objectif est recherché, il y en a un autre, inavouable, qui est déjà en grande partie atteint : la destruction de la petite presse alternative et de l'espace de démocratie et de réflexion qu'elle préservait. Un espace qui, au départ, n'était pas si minuscule que cela, puisque ce sont des milliers de revues qui ont disparu depuis la mise en place progressive, à partir du début des années 90, de contraintes matérielles et financières de plus en plus lourdes.

## ACC en butte à une PIC

La revue A Contre Courant, née en 1989, a fait de la résistance durant toute cette période, en s'appuyant à la fois sur une équipe de réalisation déterminée et sur des lecteurs suffisamment nombreux, fidèles et motivés. Il ne s'agit certes pas d'une réussite extraordinaire, puisque le nombre de nos abonnés ne change guère depuis des années : il s'ensuit un budget serré, qui nous contraint à consacrer beaucoup d'énergie et de temps militant à la réalisation de tâches pratiques (maquettage, impression, assemblage, gestion de fichier, routage, etc) que nous n'avons pas les moyens d'externaliser. Malgré ces fragilités, nous tenons. Cette capacité de résistance - aussi bien idéologique que pratique - d'ACC a pu agacer, voire énerver. Et pas seulement nos adversaires politiques : on admet volontiers que le contenu de la revue (ou simplement la dernière page des précédentes éditions) n'est pas fait pour séduire ces cadres de la Poste qui voient rouge dès que le moindre obstacle surgit sur la voie libérale où ils entraînent « leur entreprise », de manière parfois frénétique, tout droit vers le nirvana de la privatisation.

Même si, théoriquement, ils sont tenus de respecter un cadre strict, ce sont des responsables du centre de tri de Mulhouse qui définissent en partie les modalités d'envoi d'ACC. En fait, il ne faut plus dire «centre de tri», mais «*PIC de Mulhouse*», c'est à dire Plateforme Industrielle de Courrier. Un vocabulaire qui en dit long sur cette «expérience pilote», et sur les intentions qui la motivent. Pour vous faire une idée du climat qui règne dans cet établissement, saisissez «*PIC Mulhouse*» dans un moteur de recherche. Sur le «*forum des postiers*» vous découvrirez alors des propos de salariés : «*on va péter les plombs à la PIC Mulhouse*».

## L'adjudant sévit

Le rythme des tracasseries imaginées à notre rencontre par la PIC Mulhouse s'est accéléré ces derniers temps. Par exemple : en contradiction avec le principe de base - édicté par la Poste - qui veut que le nombre de manipulations pour acheminer les exemplaires d'une revue soit le plus petit possible, on a voulu, il y a quelques mois, nous contraindre à doubler le nombre de liasses confectionnées par destination commune, et ce, au prétexte d'une sombre histoire



d'exemplaires de poids différents. Placés devant une impossibilité matérielle, nous avons été amenés à remplacer les encarts par un « point rouge » pour signaler la fin d'un abonnement ou d'une prospection (voir notre dernière page).

Cela a entraîné une chute du nombre des nouveaux abonnés. Mais, cet été, on a enregistré, au contraire, de nombreux nouveaux abonnés (merci à eux !), suite à l'envoi d'un «*fac similé*» où nous avons pu insérer un encart. Nous voilà donc

## La presse distribuée par la Poste : comment ça marche ?

Après la Libération, en s'inspirant du programme du CNR, le législateur a chargé la Poste de distribuer la presse à un tarif nettement inférieur au coût réel de la distribution.

L'octroi de ce tarif préférentiel dépend d'une commission, la CPPAP, qui, sur la base de plusieurs critères, décide, ou pas, de donner son agrément à la revue qui le demande. L'inscription d'ACC à la CPPAP est renouvelée depuis 22 ans.

Quand la Poste est devenue une entité autonome en voie de privatisation, l'Etat devait - en application des règles libérales - lui «rembourser les pertes» subies du fait de la distribution de la presse CPPAP. En réalité, ces «pertes», estimées à plusieurs centaines de millions d'euros par an, restent pour l'essentiel à la charge de la Poste. Tandis que l'Etat, actionnaire, touche des dividendes ! Dans l'affaire, les responsables politiques et ceux de la Poste embrouillent tout, y compris les chiffres, et jouent une mauvaise comédie pour faire accepter les mauvais coups qu'ils portent au service public et aux petits éditeurs, qui, eux, paient de plus en plus cher et ne profitent pas des progrès de l'automatisation du tri. Au contraire : ils supportent une partie grandissante du travail de tri à travers la préparation de l'envoi, appelé routage. Et c'est un sacré boulot quand on ne peut pas faire appel à une entreprise spécialisée !...

Mais le principe du tarif postal préférentiel est bon : il oblige l'autorité publique à payer sur un critère qui lui échappe, à savoir le nombre d'abonnés de la revue. Ce qui est l'exact contraire des subventions accordées par copinage. On comprend dès lors que la plupart des responsables politiques cherchent à le faire disparaître.

Son maintien est important pour toutes les revues qui contestent l'ordre dominant et pour la circulation des idées en général où une Poste redevenue service public jouerait à nouveau un rôle décisif.

amenés, en août et début septembre, à effectuer quotidiennement à ces nouveaux abonnés des « envois complémentaires », composés de numéros parus ces derniers mois. Un procédé que nous utilisons depuis un quart de siècle. C'est devenu subitement insupportable pour quelques responsables de la PIC Mulhouse qui sont allés jusqu'à refuser de distribuer ces « envois complémentaires » au prétexte, cette fois, que le même envoi ne peut pas contenir des numéros différents !



« Solution » proposée, suite à nos protestations : envoyer les numéros un à un, au même destinataire, en accompagnant chaque exemplaire envoyé d'un bordereau 1289A, dûment rempli. Le tout à déposer à la PIC, éloigné de plusieurs kilomètres du bureau où se faisait jusqu'ici le dépôt de ces « envois complémentaires ».

C'est du niveau de l'adjudant qui ordonne que la corvée de chiottes soit effectuée à la brosse à dents. Ces coups répétés, portés sans finesse et même dans l'illégalité, présentent au moins l'avantage de faire apparaître un des objectifs inavouable et liberticide recherché : faire disparaître ACC. On peut supposer qu'une partie de la hiérarchie – celle qui se réjouit discrètement de ces atteintes à la liberté d'expression – préférerait des procédés moins voyants. Mais elle couvre systématiquement cette activisme de cadres locaux qui, même partiellement aveugles, restent irremplaçables dans l'exécution de basses besognes.

Qu'à ces procédés grossiers s'ajoutent de graves dysfonctionnements de distribution – pas toujours volontaires – n'émeut guère ceux pour qui la notion de service public postal n'est plus qu'un archaïsme : localement ou nationalement ils nous conseillent invariablement de déposer des réclamations. Pour qu'on s'y résigne, il faudrait au moins qu'on nourrisse l'espoir qu'à leur lecture l'adjudant finisse par devenir plus subtil...

## Une nouvelle délicatesse

Une des contraintes les plus lourdes imposée ces dernières années et qui a provoqué la disparition de très nombreuses revues, a consisté à exiger l'impression d'un nombre de quatre chiffres à la fin de chaque adresse (à voir sur votre étiquette). Ce nombre représente le numéro du secteur de distribution de votre facteur. Et comme la Poste en quête de rentabilité restructure en permanence, ce numéro peut changer d'un mois à l'autre. Admettons un instant que ce numéro facilite la distribution, comme la généralisation du code postal il y a pas mal d'années, l'a facilitée. Mais, à cette époque, la Poste-service-public se décarcassait pour vous fournir gratuitement de l'aide et tous les renseignements utiles. Aujourd'hui, le nerf de la guerre, c'est le pognon; ça, l'adjudant l'a bien compris. On nous demande donc d'acheter les numéros de secteur de distribution. C'est la filiale privatisée Médiapost qui les vend sous forme d'abonnement annuel, en ristournant une partie de la somme encaissée à la maison mère, la Poste. C'est vendu sous la forme d'une énorme base de données électronique très difficile à utiliser, à moins d'en confier la tâche à une société de routage privée; hors de prix pour ACC. Si bien que deux membres de l'équipe d'ACC se sont imposés plusieurs mois de travail étalés sur deux ans pour réussir à surmonter l'obstacle.

Maintenant que c'est fait, la PIC Mulhouse et la hiérarchie postale exigent que nous mettions sous enveloppe ou film plastique tous les exemplaires expédiés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Ce n'est pas seulement discriminatoire – à notre connaissance aucune autre revue qui utilise, comme nous, l'envoi sous bande, n'a reçu pareille injonction –, c'est aussi intenable, à la fois pour des raisons matérielles et financières.

## Va falloir qu'on se défende, avec vous.

Mais au moins nous voilà prévenus : sitôt les chiottes récurées, l'adjudant va y déposer une nouvelle délicatesse. Nous avons commencé à organiser notre défense. Nous aurons besoin de vous, lectrices et lecteurs. Pour souscrire un abonnement, si vous ne l'avez pas encore fait, et pour faire connaître ACC autour de vous. Et pour exiger, avec d'autres revues comme la nôtre, que le cahier de charge de la Poste redevienne ce qu'il était en matière de distribution de la presse libre non publicitaire.

Nous ferons des propositions plus précises dans le prochain numéro. Nous envisageons, entre temps, d'utiliser internet pour informer et mobiliser celles et ceux qui voudront bien visiter notre site [www.acontrecourant.org](http://www.acontrecourant.org). Où, rappelons-le, vous pouvez aussi trouver en archives plusieurs dizaines d'anciens numéros, un fac-similé pour diffusion/prospection et où vous pouvez télécharger et imprimer des bulletins d'abonnement, voire vous (ré)abonner en ligne par paiement Paypal.

D'ores et déjà :

## Des adresses de garnisons à interpellier

Pour en savoir plus, version adjudant, n'hésitez pas à contacter téléphoniquement ou par écrit les garnisons suivantes :

PIC MULHOUSE - BP  
10025 - 68097 MULHOUSE CEDEX 9

Adresse géographique :  
33 rue Donat Blumstein  
68100 MULHOUSE

Tél. +33 (0)3 89 64 52 78  
- Fax : 03 89 64 52 64

DIRECTION DU COURRIER DE L'ALSACE  
Direction Déploiement Industriel

Correspondant Presse  
4 avenue de la liberté  
(de la presse ?...)

CS 50026  
67074 STRASBOURG CEDEX

Tél. 03.88.52.31.84  
Fax 03.88.52.32.09

LA POSTE-Direction du Courrier

Direction Industrielle\ Presse (l'Industrie et la Presse ne font plus qu'un...)

2 bd Newton-CHAMPS SUR MARNE

77453 MARNE LA VALLEE

Tél. 01 64 73 60 20

ou

La Poste / Direction des Activités Presse

Responsable Marketing Relations Clients

(Ici c'est le marketing et la presse qui ne font qu'un...)

CP D408

111 BOULEVARD BRUNE  
75670 PARIS CEDEX 14

Tél. 01 55 44 09 78

Et n'oubliez surtout pas que toutes les réactions et tous les renseignements que vous pourriez récolter sont susceptibles de nous intéresser !